

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023 à 20H30

À LA SALLE SARAH BERNHARDT

Présents : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Fabien DRAMARD, Élodie GUÉGAN, Katia LUCAS, Vanina CHAMBRIER.

Procurations : Jean-Charles RIOU donne pouvoir à Ronan JUHEL, Annick ALLAIN donne pouvoir à Élodie GUÉGAN, Cécilia REPÉSSÉ donne pouvoir à Reine-Claude LUCAS

Absents excusés : Damien GUÉGAN

Ordre du jour :

- ❖ Information sur la poursuite du Plan Paysage mené par la CCBI
- ❖ **COMMANDE PUBLIQUE / PROGRAMMES EN COURS**
 1. Marché de voirie 2023-2026 : autorisation au Maire à signer le marché
 2. Lotissement Terres Willaumez : Acquisition de la commune à l'EPF des parcelles cadastrées section ZB n°127 et 96.
 3. Rénovation des 2 logements :
 - 4.1 Rue Amiral Willaumez – validation phase avant-projet
 - 4.2 Rampe des Glycines – Validation phase esquisse
- ❖ **CONVENTIONS : AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNER**
 1. Camping – Sequoiasoft : renouvellement du contrat, conditions particulières licences prologiciel
 2. Surveillance plage :
 - 2.1 Association AEEP - convention d'hébergement des sauveteurs
 - 2.2 Air Liquide Santé - convention oxygène
 3. Point information / douche : OTBI - convention
 4. Service administratif urbanisme : SIRAP – convention logiciel ADS Next'ADS.
- ❖ **COMMUNICATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (DÉLIBÉRATION N°2020-049 complétée par la délibération n°2021-134 du 26/11/2021)**
- ❖ **QUESTIONS DIVERSES ÉCRITES ET ORALES**

Ouverture de Séance à 20h33.

Madame Mélanie SCHAAN, chargée de mission Espaces naturels à la Communauté de Communes de BELLE-ILE-EN-MER, intervient pour présenter le Plan de Paysage : les élu(e)s se sont positionné(e)s sur le caractère non figé du paysage tout en conservant l'identité propre à BELLE-ILE.. La C.C.B.I. a répondu à l'appel du Ministère de la Transition Écologique « Plan de paysage 2021 ». La rédaction du Plan de Paysage prendra fin, fin juin 2023. À l'issue de la consultation des élu(e)s en cours qui sera clôturée par un COPIL avec Monsieur le Sous-Préfet (une fiche synthétique est remise à chaque élu(e)).

1 - COMMANDE PUBLIQUE / PROGRAMMES EN COURS - Marché de voirie 2023-2026 : autorisation au Maire à signer le marché

Vu la délibération n°2022-124 de la séance du 8 décembre 2022 autorisant le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'œuvre pour la rédaction du cahier des charges en vue de la consultation pour le marché de travaux de voirie 2023-2026,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 23 mai 2023 ;

Historique de la consultation :

- Type de marché : Procédure adaptée > 90 000 €
- Type de contrat : Accord-cadre mono-attributaire
- Catégorie : marché de travaux à bons de commande
- Date limite de remise des offres : 21/04/2023 à 12h00
- Registre de retraits : 5 candidats
- Registre des dépôts : 2 candidats
- Transmission à la maîtrise d'œuvre : 21/04/2023
- Analyse du 21/04/2023 au 04/05/2023

- Commission d'appel d'offres (avis) : 04/05/2023
- Négociations lancées sur Mégalis du 05/05/2023 au 23/05/2023 à 12h00
- Transmission des négociations à la maîtrise d'œuvre : 23/05/2023 à 12h00
- Commission d'appel d'offres (avis) : 23/05/2023 à 18h00

La commission d'appel d'offres, après avoir exposé l'analyse de la maîtrise d'œuvre, émet un avis favorable à la proposition rendue dans cette dernière ; La société Eurovia est attributaire du marché : le montant annuel des bons de commandes sera entre 100 000 € et 300 000 € HT. L'entreprise s'est engagée à effectuer un rabais de 16 % sur ses prestations figurant au bordereau de prix unitaire.

Monsieur le maire demande s'il y a des questions : pas de questions.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil municipal :

- Approuve l'avis de la commission d'appel d'offres.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement de cet accord-cadre ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution ;
- Dit que les crédits seront inscrits au budget.

Pour ce marché de travaux, le contrôle sera effectué en interne, il n'y a pas de mission de maîtrise d'œuvre prévue pour cette tâche.

2 - COMMANDE PUBLIQUE / PROGRAMMES EN COURS - Lotissement Terres Willaumez : acquisition de la commune à l'EPF des parcelles cadastrées section ZB N°127 et 96

Sont projetés sur l'écran : le plan cadastral, la convention avec l'Établissement Public Foncier et le décompte des dépenses.

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité de réaliser un nouveau lotissement situé à l'Ouest de l'école. Il s'agit de favoriser l'accès au logement pour les jeunes actifs insulaires.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières situées entre la route de Bordery et la route de l'apothicaire. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune de Sauzon a décidé de faire appel à l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 02 juillet 2020.

L'EPF Bretagne a acquis les biens suivants :

Date	Vendeurs	Parcelles	Nature	Prix de vente
14/01/2021	Consorts OLIERIC	ZB 96-127	Terrain nu	260 000,00 €

A la demande de la Commune, le projet entre aujourd'hui dans sa phase de réalisation.

La commune de Sauzon émet le souhait d'acheter à l'EPF Bretagne les biens suivants.

Commune Sauzon	
Parcelles	Contenance cadastrale en m ²
ZB 96	3 340 m ²
ZB 127	960 m ²
Contenance cadastrale totale	4 300 m²

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par les décrets n° 2014-1735 du 29 décembre 2014 et n° 2018-31 du 19 janvier 2018,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 321-9,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la délibération 2020-025 de la séance du 9 juin 2020 présentant la convention avec l'EPF Bretagne,

Vu la convention opérationnelle d'action foncière signée entre la commune de Sauzon et l'EPF Bretagne le 2 juillet 2020 (document projeté en séance),

Vu la délibération 2020-110 de la séance du 29 octobre 2020 présentant le compte-rendu du CAUE et la proposition de poursuite de son étude,

Vu la délibération 2022-056 de la séance du 31 mai 2022 validant le cahier des charges du CAUE,

Vu la délibération 2022-108 de la séance du 26 octobre 2022 autorisant le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet HORIZONS Paysages,

Vu la délibération 2023-034 de la séance du 12 avril 2023 validant l'esquisse proposée par le cabinet d'architectes,

Vu la délibération 2023-035 de la séance du 12 avril 2023 approuvant la création du budget annexe « lotissement Terres Willaumez »,

Vu l'Avis de France Domaine en date du 5 mai 2023,

Considérant que pour mener à bien le projet de création de lotissement, la commune de Sauzon a fait appel à l'EPF Bretagne pour acquérir et porter les emprises foncières nécessaires à sa réalisation, situées lieu-dit les Terres Willaumez,

Considérant que ce projet entrant désormais dans sa phase de réalisation, il convient que l'EPF revende à la commune de Sauzon les biens suivant actuellement en portage,

Commune Sauzon	
Parcelles	Contenance cadastrale en m ²
ZB 96	3 340 m ²
ZB 127	960 m ²

Contenance cadastrale totale	4 300 m²
-------------------------------------	----------------------------

Considérant que le prix de revient s'établit conformément à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et est aujourd'hui estimé à DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE SEPT CENT HUIT EUROS ET TREIZE CENTIMES (276 708,13 EUR) TTC, se décomposant comme suit (détail joint en annexe - document projeté en séance) :

- Prix hors taxe : 273 923,44 EUR ;
- Taxe sur la valeur ajoutée au taux de 20 % : 2 784,69 EUR,

Considérant que les chiffres du tableau ci-annexé sont susceptibles d'évoluer pour coller à la réalité des dépenses supportées par l'EPF Bretagne et qu'en conséquence la commune de Sauzon remboursera en outre à l'EPF Bretagne, sur justificatif, toute charge, dépense ou impôt, non prévu sur le tableau ci-annexé, de quelque nature qu'il soit, qui interviendrait sur ce bien à l'occasion du portage,

Considérant que la vente se fera sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée établie sur la marge,

Considérant que la convention opérationnelle encadrant l'intervention de l'EPF Bretagne, signée le 2 juillet 2020 prévoit notamment le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne :

- Densité de logements minimale de 20 log/ha (sachant que pour les projets mixtes, 70 m² de surface plancher d'activité/équipement représentent un logement)
- 20% minimum de logements locatifs sociaux

que la commune s'engage à respecter ces critères sous peine d'une pénalité de 10% du prix de cession hors taxes,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, et voté, à l'unanimité, le conseil municipal :

DEMANDE que soit procédé à la revente par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à la commune de Sauzon des parcelles suivantes :

Commune Sauzon	
Parcelles	Contenance cadastrale en m ²
ZB 96	3 340 m ²
ZB 127	960 m ²
Contenance cadastrale totale	4 300 m²

- **APPROUVE** les modalités de calcul du prix de revient rappelées à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et l'estimation pour un montant de DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE SEPT CENT HUIT EUROS ET TREIZE CENTIMES (276 708,13 EUR) TTC à ce jour, susceptible d'évoluer selon lesdites modalités,

Soit environ 64,35€ le m²

- **APPROUVE** la cession par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à la Commune, des biens ci-dessus désignés, au prix de DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE SEPT CENT HUIT EUROS ET TREIZE CENTIMES (276 708,13 EUR) TTC,

- **ACCEPTÉ** de payer, en plus, toute dépense, charge ou impôt que l'Etablissement Public Foncier de Bretagne aurait à acquitter sur lesdits biens,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'acte de cession.

3 - COMMANDE PUBLIQUE / PROGRAMMES EN COURS - Rénovation des 2 logements : Rue Amiral Willaumez - validation phase avant-projet

Monsieur le Maire rappelle la convention passée avec le cabinet d'architecte « Atelier SEVEL » pour une mission de maîtrise d'œuvre destinée à la rénovation de 2 logements.

Cette convention a été délibérée et votée lors de la séance du 8 décembre 2022.

L'architecte Hervé GALLEN, en charge du dossier, a proposé un plan avant-projet A, B, B' pour le logement situé Rue Amiral Willaumez.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide et charge monsieur le maire de solliciter un quatrième plan avec la disposition suivante :

- Entrée au centre du logement :
 - o Espace à gauche en entrant :
 - o Déplacement du sanitaire WC pour le situer en face de la porte d'entrée
 - o Cloisonnement de la partie chambre et salle de bain
 - o Espace à droite en entrant :
 - o Cuisine, salle, séjour.

4 - COMMANDE PUBLIQUE / PROGRAMMES EN COURS - Rénovation des 2 logements : Rampe des Glycines - Validation phase esquisse

Monsieur le Maire rappelle la convention passée avec le cabinet d'architecte « Atelier SEVEL » pour une mission de maîtrise d'œuvre destinée à la rénovation de 2 logements.

Cette convention a été délibérée et voté lors de la séance du 8 décembre 2022.

L'architecte Hervé GALLEN, en charge du dossier, a proposé une esquisse pour le logement situé Rampe des Glycines contenant 3 versions pour R+1.

Monsieur le Maire expose les 2 esquisses préalablement retenues, B et C.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil municipal approuve le projet et retient la version C.

L'estimatif sera réactualisé en fonction de ce choix. S'il ne dépasse pas l'estimatif premier, la phase d'avant-projet pourra débuter.

5 - CONVENTIONS : camping - Sequoiasoft : renouvellement du contrat, conditions particulières licences progiciel

Le contrat de maintenance étant arrivé à échéance, Monsieur le Maire propose de le renouveler.

La société « Sequoiasoft » propose un nouveau contrat de maintenance, conditions particulières de support du progiciel « ESEASON ».

Les conditions particulières ont pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles « Sequoiasoft » accorde au client qui l'accepte, un droit personnel, non cessible, non transmissible et non-exclusif, d'utiliser le progiciel « ESEASON » conformément à sa destination, et pour les besoins visés dans le contrat.

Le contrat est conclu suivant les conditions suivantes :

- Montant de l'abonnement : 1 091.06 € HT
- Durée : 12 mois
- Période : du 01/02/23 au 30/01/24
- Validité : 5 ans, soit jusqu'au 30/01/28
- Révision : selon l'indice SYNTEC au mois d'octobre 2022

Le contrat de service progiciel est lié au contrat de licence utilisateur final.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

6 - CONVENTIONS : surveillance plage : association AEEP - convention hébergement des sauveteurs

Années 2022 et 2023

Monsieur le maire rappelle la modification des statuts de la communauté de communes de Belle-Ile, qui a abandonné la compétence de la surveillance des plages à compter du 1^{er} janvier 2016.

Par conséquent, cette compétence et ses charges liées revenant aux communes, l'hébergement des 5 sauveteurs affectés au poste de secours de Donnant est à la charge de la commune de SAUZON.

Monsieur le maire propose de reconduire la convention passée avec l'association A.E.E.P. Ecole Sainte Marie chaque année :

➤ Pour l'année 2022, selon les mêmes modalités qu'en 2021 :

1 - Durée : 57 nuitées (du 2 juillet au 28 août 2022)

Nombre de personnes : 5 sauveteurs

2 - Prix de la location : 7.50 € par jour et par personne

Le coût global de l'hébergement des sauveteurs pour la saison 2022 est de 2 137.50 €

➤ Pour l'année 2023, selon les modalités suivantes :

1 - Durée : 53 nuitées (du 6 juillet au 27 août 2023 ; départ le 28 août 2023)

Nombre de personnes : 5 sauveteurs

2 - Prix de la location : 8.00 € par jour et par personne

Le coût global de l'hébergement des sauveteurs pour la saison 2023 est de 2 120.00 €.

3 – Une attestation d'assurance sera à fournir au retour de la convention.

Le conseil municipal, après avoir voté, à l'unanimité, approuve ce renouvellement et autorise Monsieur le maire à signer les deux conventions présentées par l'association A.E.E.P. Ecole Sainte Marie.

7 - CONVENTIONS : surveillance plage : Air Liquide Santé - convention oxygène Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yves LOYER qui expose le contexte.

En 2018, une convention a été signée avec Air Liquide pour fournir les bouteilles d'oxygène nécessaires au fonctionnement du poste de secours de la Plage de Donnant.

Monsieur Yves LOYER ayant étudié les aspects techniques et pratiques liés à cet approvisionnement en expose les conditions, à savoir :

- ❖ Durée du contrat : 5 ans, (du 5 juin 2023 au 4 juin 2028)
- ❖ Type de bouteille : Anciennes bouteilles périmées ; retournées et remplacées par : 3 bouteilles de 2 litres (petit conditionnement, plus facile)
« B2 BOUTEILLE OYAN ECO-PASS »
- ❖ Type de charge : oxygène Médicinal OYAN 0,43 M3
- ❖ Modalités : livré à TMC, Le Palais
Retour à la fin de la convention si non renouvelée
- ❖ Coût fixe TTC 2023 (1) : Mise à disposition de 3 bouteilles 1 982.70 €
Fourniture de 3 charges 69.19 €
Coût fixe pour les 5 années 2 051.89 €
- ❖ Mode d'approvisionnement (2) :
 - o Retrait en pharmacie relais : gratuit (techniquement impossible car non autorisé par la Compagnie Océane)
 - o Livraison sur site / reprise : 31.21 € TTC
 - o Règlement transport environnement : 32,50 € TTC
 - o Coût transport aller simple du réapprovisionnement : 63.71 € TTC
- ❖ Coût à la signature du contrat (1 + 2) : 2 115.60 € TTC

❖ Coût variable pour chaque réapprovisionnement (fréquence en fonction des interventions et utilisations) toujours deux bouteilles opérationnelles sur place

- Livraison sur site / reprise 31.21 € x 1
 - Règlement transport environnement 32.50 € x 1
 - Charge 23.03 € x 1
- TOTAL 86.74 €

Avec la particularité du site de surveillance de plage, il faut toujours 4 litres disponibles sur site, soit 2 bouteilles pleines.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

8 - CONVENTIONS : Point information/douche : OTBI – Convention

Monsieur le maire rappelle aux conseillers qu'en 2021, pour répondre au besoin, l'office du tourisme a mis un personnel au point information de SAUZON, l'agent recruté par l'office du tourisme exerçait exclusivement les missions liées sur des horaires spécifiques.

En 2022, une convention a été signée avec Office de Tourisme de Belle-Ile, avec une participation financière de 4 000 €.

En 2023, une nouvelle convention « convention de partenariat » est proposée par l'Office de Tourisme. Au vu du budget prévisionnel calculé par l'OTBI et la commune, une participation forfaitaire aux frais de personnel de 6 000 € est proposée par l'office du tourisme en contrepartie le port de SAUZON recrute l'agent pour les missions de tenue du service douches et renseignements touristiques. Les horaires ont été ajustés et la participation a été revue à la hausse. Cette participation n'est pas assujettie à la TVA.

Le conseil municipal après avoir délibéré, et voté, à l'unanimité, approuve les modalités 2023 et autorise monsieur le maire à signer la convention.

Monsieur le Maire informe de la venue des navires à passagers NAVIX et ESCALE OUEST durant l'été. Des travaux sont également en cours : le bout de la digue de Pen-Prad, la cale Saint-Nicolas et Guerveur et les escaliers du halage. Des abris pour les passagers embarquant sur les navires sont à recevoir.

9 - CONVENTIONS : service administratif urbanisme : SIRAP - convention logiciel ADS Next'ADS

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-116 de la séance du 18 octobre 2021 (télétransmise sous le n° 21-138D2021-116) concernant les logiciels de cadastre, cimetièrre et urbanisme.

Les dates prévues d'installation et signature du contrat était :

Contrat Maintenance du 1/01/19 au 31/12/23		Avenant en changeant le libellé et le mode d'accès : contrat d'hébergement				Mise en place intégration des données et formations en €			
		Logiciel hébergé	Coût annuel supplémentaire annuel	Coût annuel TOTAL	Echéance de mise en place	Echéance de passage en hébergement	Intégration	Formation	TOTAL mise en place
Edicom	174,69 €	X'MAP	180,00 €	354,69 €	Semaine 44	01/11/2021	250,00 €	350,00 €	600,00 €
Gescim	205,76 €	RCIM	180,00 €	385,76 €	Semaine 48	01/12/2021	250,00 €	350,00 €	600,00 €
TOP ADS	281,35 €	Next'ADS	300,00 €	581,35 €	Selon PLU	1er du mois suivant l'adoption du PLU	250,00 €	700,00 €	950,00 €
Sous-total HT	661,80 €		660,00 €	1 321,80			750,00 €	1 400,00	2 150,00 €
Total HT coût supplémentaire, intégration et formation							2 810,00 €		
Total TTC coût supplémentaire, intégration et formation							3 092,00 €		

Le PLU n'est pas adopté à ce jour. Néanmoins, il serait utile de mettre en service l'application Next'ADS.

Le Maire sollicite le Conseil municipal pour l'autoriser à signer les devis et contrat dès à présent.

10 - Communication sur les délégations du conseil municipal au maire

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en euro	
				HT	TTC
PRINCIPAL	28/03/23	SARL PLATRERIE BELLE ILOISE	Atelier des Semis - Pose dalle plafond, isolation laine de verre	2 418,00	2 901,60
	13/04/23	DALBEIGUE Jérôme	Atelier des Semis - Travaux de plomberie	4 527,00	5 432,40
	14/04/23	SAS 3 BAY PADDLE SURF	Poste secours Donnant - Paddle jaune, marquages rouge	1 602,50	1 923,00
	14/04/23	FRANCK'ELEC	Atelier des Semis - travaux électricité	3 615,74	4 338,89
	18/04/23	AMOUROUX ENVIRONNEMENT	Débroussaillage parcelle ZE 76	3 255,00	3 906,00
	18/04/23	DIRECT COLLECTIVITÉS	80 lits pliants aluminium (Plan communal de sauvegarde)	5 700,00	6 840,00
	18/04/23	BI-WARE	Installation sur chaque poste MS OFFICE 2021 (Word, Excel, Powerpoint, Outlook)	3 416,00	4 099,20
	18/04/23	BI-WARE	Achat de 3 ordinateurs portables (Cantine, Salle du Conseil, Prévention)	2 343,00	2 811,60
	19/04/23	CNFPT	Formation 5 jours 2 agents membres élus CST		600,00
	24/04/23	SERVIBAT	Concassage croûtes d'enrobé et vieilles buses + Transfert concasseur et pelle	2 100,00	2 520,00
	27/04/23	SELF SIGNAL SIGNALISATION	Panneaux signalisation des plages : Deubord, Boderig, Port Puce, Ster Vouen	405,30	486,36
	27/04/23	SELF SIGNAL SIGNALISATION	Potelets cigarette verrouillable sur fourreau à sceller	2 219,00	2 680,00
	27/04/23	ENTREPRISE COLLECTIVITÉ	Jardinières en plastique recyclé	6 752,00	8 102,40
	04/05/23	NCI	2 palettes sel de déneigement	1 400,00	1 680,00
	09/05/23	CLAAS	Kit fusée rouleau palpeur + support pour épareuse	796,36	955,63
	09/05/23	TERRATECK	Houe Herse Etrille + ressort lourds pour cimetière	795,70	954,84
	10/05/23	CHAMPENOIS	Cantine : produits d'entretien, chaussures de sécurité, sacs poubelle...	398,56	478,27
	10/05/23	CHAMPENOIS	Services Techniques : produits d'entretien, sacs poubelle, gants	1 486,62	1 787,54
	10/05/23	CHAMPENOIS	Mairie : Produits d'entretien, sacs poubelle, éponges	305,15	363,93
	10/05/23	CHAMPENOIS	Salle des fêtes : Produits d'entretien, éponges, balai	754,97	904,38
	10/05/23	LE TÉLÉGRAMME	Réabonnement lan		398,00
	10/05/23	MENUISERIE SAMZUN Stéphane	Salle Henri BEDEX : fourniture et pose d'une porte-fenêtre	3 817,89	4 581,47
	11/05/23	Librairie LA LONGUE VUE	Bibliothèque : livres		500,64
	11/05/23	LOISIRS SERVICES	Tarrière STIHL + mèches à terre	1 705,00	2 046,00
11/05/23	FRANCK'ELEC	Salle des fêtes : mise au norme du tableau suite passage SOCOTEC	1 120,22	1 344,26	
11/05/23	REGIS ROBERT PEINTURE	Atelier des Semis : fourniture peinture	693,50	832,20	
14/05/23	BRETAGNE MATERIAUX	Atelier des Semis : carrelage, mortier joint, croisillons	1 023,07	1 277,68	
16/05/23	SARL GREEN KEEPER	Terrain de foot, devis de prestations annuel : taupes, aération, roulage, gazon...	7 510,00	8 659,00	
17/05/23	SNSM	Poste de secours Donnant : frais de gestion formation nageurs sauveteurs SNSM		1 540,00	
17/05/23	DEJEAN MARINE INDUSTRIE	Pavillon personnalisé "SAUZON" + pavois (mini) en guilande	494,80	593,76	
19/05/23	CRA PONTIVY - CLAAS RESEAU AGRICOLE	Courroie tracteur épareuse	244,36	293,23	
23/05/23	A L'AISE BREIZH	Tee-shirts Route de l'Amitié	525,00	630,00	
24/05/23	HORTIBREIZ	Terreau	375,26	412,79	

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en euro		
				HT	TTC	
PORT	14/04/23	COLAS	Réfection partielle de l'escalier de Pen-Prad	13 800,00	16 560,00	
	14/04/23	COMPTOIR DE LA MER	3 VHF	825,00	990,00	
	18/04/23	BI-WARE	Installation MS OFFICE 2021 (Word, Excel, Powerpoint, Outlook)	244,00	292,80	
	18/04/23	SELF SIGNAL SIGNALISATION	Abri passagers : 2 bardages latéraux 5000mm	5 901,00	7 099,20	
	25/04/23	ACTUEL VET	Vêtements de travail saison 2023	1 643,26	1 971,91	
	25/04/23	ML UTTORAL	Bouées, chaînes lièges	14 231,66	17 077,99	
	02/05/23	Association des Ports de Plaisance de BRETAGNE	Adhésion à l'association	515,00	515,00	
	10/05/23	CHAMPENOIS	Produits d'entretien, sacs poubelle, gants, papier toilette	2 118,10	2 539,02	
	11/05/23	COLAS	Traitement fissure sur la cale Guerveur et organeaux	4 490,00	5 388,00	
	11/05/23	COLAS	Réfection partielle de l'escalier du halage	5 625,00	6 750,00	
	24/05/23	CHANTIER DE LA SALINE	Gilets de sauvetage : réassort saisonniers	221,00	265,20	
	CAMPING	14/04/23	BRIC'HOME	5 micro-ondes, 20 fauteuils et 15 tables de Jardin blancs	784,17	941,00
		14/04/23	SARL JARDIN D'ÉCUME	Parcelle entrée : arrachage souches avec évacuation, engazonnement ...	775,00	930,00
		17/04/23	FRANCE COLLECTIVITÉS	Pack jeux enfants : aire de jeux	5 808,00	6 969,60
18/04/23		FOUSSIER	Vêtements de travail saison 2023	569,76	683,71	
18/04/23		BI-WARE	Installation MS OFFICE 2021 (Word, Excel, Powerpoint, Outlook)	244,00	292,80	
19/04/23		DALBEIGUE Jérôme	Remplacement chauffe-eau + groupe sécurité sauzonnette, etrobinet lavabo PMR	1 340,00	1 474,00	
10/05/23		CHAMPENOIS	Produits d'entretien, sacs poubelle, gants, papier toilette	1 091,02	1 309,22	
19/05/23		AR GUERVEUR AUTO - SARL GARAGE HUCHET	R2paration Trafic Immat EV-083-GV	496,63	595,96	
CENTRE D'ACCUEIL		18/04/23	BI-WARE	Installation MS OFFICE 2021 (Word, Excel, Powerpoint, Outlook)	244,00	292,80
		21/04/23	G PLUS DISTRIBUTION	19 matelas en mousse	1 415,12	1 698,14
	10/05/23	CHAMPENOIS	Produits d'entretien, sacs poubelle	622,09	746,51	
	16/05/23	MENUISERIE SAMZUN Stéphane	Salle d'activité : fourniture et pose de 2 porte-fenêtres double vantaux	6 164,94	7 397,93	

Monsieur le Maire précise que suite à la commande de 80 lits pliants, le plan de sauvegarde est presque prêt au niveau de la salle et des équipements. Il indique également que les demandes de réservation pour la salle Henri BEDEX sont importantes. La Route de l'Amitié propose des tee-shirts pour différencier la centaine de bénévoles entre élu(e)s et bénévoles du Comité des Fêtes.

Toutes ces dépenses avaient été prévu au budget.

Fin de l'ordre du jour à 21h43.

QUESTIONS DIVERSES

Vanina CHAMBRIER, conseillère municipale, demande ce qu'il en est de l'éventuel remplacement du Distributeur Automatique de Billets :

Monsieur le Maire répond que l'endroit précédent est obsolète, qu'une démarche avec l'entreprise LOOMIS a été entamée, le projet sur le quai lié à une potentielle acquisition est tombé à l'eau. Le site de Pen-Prad a été évoqué, en intégrant les sanitaires dans le projet. Monsieur le Maire rappelle que le coût de fonctionnement pour un DAB est de 1 200€ par mois pour la commune. Le projet est à nouveau en réflexion.

Élections sénatoriales : Monsieur le Maire rappelle le scrutin du vendredi 9 juin prochain pour les élections des grands électeurs par les conseillers municipaux.

La séance est levée à 21h51

Le président de séance, Ronan JUHEL

Le secrétaire de séance, Régis ROBERT



Le Maire,
Ronan Juhel